

Octobre 2022



Depuis fin 2019, VALOREM étudie en étroite relation avec les acteurs du monde agricole et les collectivités, la possibilité d'implanter un parc agrivoltaïque sur la commune de Pérignac. Un projet qui s'inscrit dans le cadre de l'installation d'un jeune agriculteur et qui participe à l'atteinte des objectifs nationaux en terme de développement des énergies renouvelables. Cette première lettre d'information vous présente les grandes lignes du projet.

VALOREM, QUI SOMMES-NOUS ?

Groupe français et indépendant depuis 1994, VALOREM accompagne les collectivités et propriétaires / exploitants dans le développement de leurs projets en énergies renouvelables en France et à l'international.



Solaire



Eolien



Off-shore



Hydroélectrique



Hydrogène



LE PHOTOVOLTAÏQUE CHEZ VALOREM

77 projets

EN DÉVELOPPEMENT

2,6 GW

EN DÉVELOPPEMENT

21 projets

EN EXPLOITATION

155 MW

EN EXPLOITATION



ZOOM SUR LE PROJET DE PÉRIGNAC (16)



Fin 2019, VALOREM a rencontré deux agriculteurs qui avaient pour projet d'installer une ferme agrivoltaïque sur leurs terres, situées sur les communes de Pérignac et Nonac.

Après échanges et retours des expertises environnementales, le projet s'est finalement recentré sur les terrains d'un seul agriculteur récemment installé, à Pérignac. Il s'agit principalement de prairies et de parcelles en jachère.

Début 2020, les conseils municipaux ont émis une délibération favorable. Depuis, le projet est suivi par la Communauté de Communes 4B Sud Charente.



70 ha

DE SURFACE ÉTUDIÉE



17 GWh

DE PRODUCTION ANNUELLE ATTENDUE



13,5 MWc

DE PUISSANCE MAXIMALE



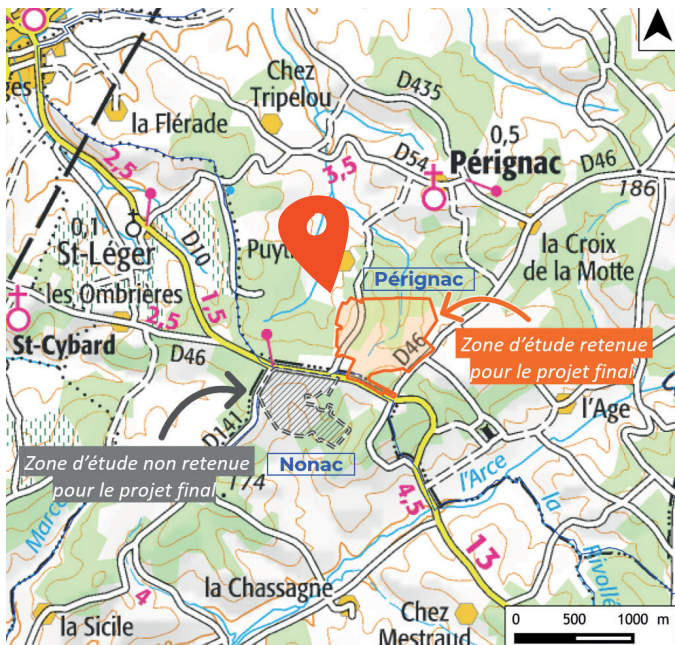
100%

DES BESOINS ÉLECTRIQUES DE PÉRIGNAC COUVERTS PAR LA CENTRALE**



6 670

TONNES CO² ÉVITÉES*



La zone étudiée pour l'installation du parc solaire se situe au sud de la commune de Pérignac, à 1km du centre-bourg à vol d'oiseau. Elle se trouve en contre-bas de la RD10.



UN PROJET INTEGRÉ À SON ENVIRONNEMENT

Le développement d'un projet photovoltaïque nécessite d'étudier **le milieu humain** (paysage, usage des terrains) et **naturel** (faune, flore et habitats) de la zone potentielle d'implantation.

Réalisées par des spécialistes indépendants, **ces études approfondies permettent**

de dresser l'état initial du site, d'en évaluer les enjeux environnementaux, les contraintes réglementaires, techniques et/ou d'usage.

Elles permettent de **valider la faisabilité du projet** et de **définir l'implantation la plus adaptée** au site et à son environnement.



Pie-grièche écorcheur



Violette blanchâtre

→ L'OBJECTIF DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE ?

Construire une co-activité agricole et solaire pour aller vers une agriculture économiquement viable, durable et intégrée aux filières locales.

Types de cultures envisagées dans l'agrivoltaïsme :



Cultures inter-rang
maraîchage, grandes cultures etc.



Cultures sous panneaux mobiles
arboriculture, baies, etc.



Élevage
pâturage ovin, caprin, volaille etc.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'agrivoltaïsme : est une pratique conjuguant l'agriculture et la production d'énergie verte sur une même surface.

Elle permet de soutenir les activités agricoles sous toutes ses formes tout en oeuvrant pour la transition énergétique.



LES BENEFICES DU PROJET POUR LE TERRITOIRE



Soutien à l'installation d'un jeune agriculteur qui bénéficiera d'un accompagnement spécifique par la Chambre d'agriculture



La création d'un atelier ovin pour répondre à la forte demande locale



Des débouchés sécurisés pour l'activité ovine avec **un partenariat déjà engagé avec un marchand**



Sécurisation des besoins en pâturage pour accueillir le nouvel atelier ovin dans de bonnes conditions



Revalorisation de prairies et d'un bâtiment inexploités à ce jour



Projet construit et soutenu par l'agriculteur exploitant (et non VALOREM) auprès des institutions agricoles



→ LES ATOUTS DU PROJET



Approuvé et suivi par les collectivités



Un ensoleillement favorable



Un projet agricole solide



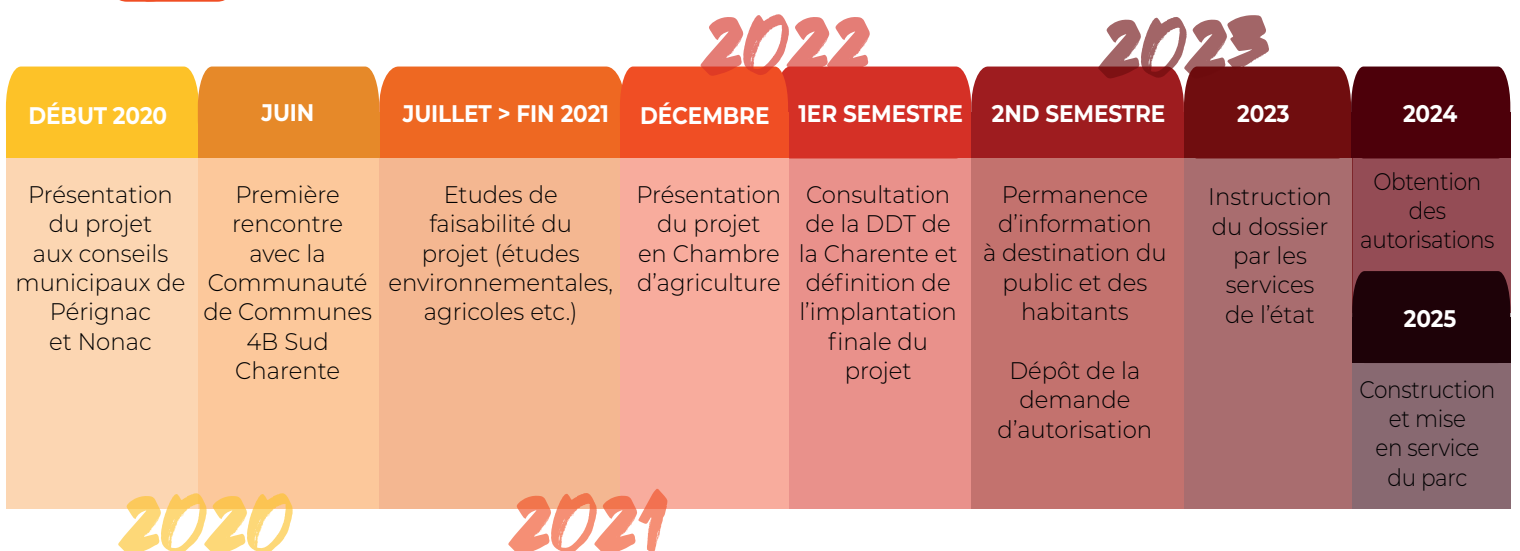
Sans contraintes environnementales et paysagères majeures



Un raccordement électrique disponible



LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



2020

2021



LE FONCTIONNEMENT D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE



Une autre belle réalisation agrivoltaïque du Groupe VALOREM en Dordogne, le parc de La Tour Blanche.

L'installation d'un parc solaire a pour objectif de **produire de l'électricité**. En fonction des équipements mis en place, **la production sera plus ou moins importante**.

Quelle que soit la technologie retenue, **l'intégralité de la production électrique est exportée vers le réseau de transport d'électricité (RTE) ou le réseau de distribution d'électricité (ENEDIS) le plus proche** en sachant qu'il n'y a pas de stockage d'électricité prévu sur site.

Les panneaux photovoltaïques **produisent de l'électricité** sous forme de **courant continu**. Les onduleurs transforment ce dernier en **courant alternatif** et le rendent conforme aux spécificités du réseau de transport et de distribution.

Enfin **le poste de livraison**, véritable organe de contrôle du parc, fait l'interface entre la centrale solaire et le réseau électrique.

→ UNE VOLONTÉ DE CO-CONSTRUIRE LE PROJET AVEC LE TERRITOIRE

Afin d'informer la population et pour que **chacun puisse s'exprimer ou donner son avis** sur le projet, VALOREM organise **une permanence publique**, ouverte à tous.

LE 17 NOVEMBRE 2022 - 17H30 À 20H
SALLE DES FÊTES DE PÉRIGNAC

L'occasion d'échanger avec **Laurianne PAU, cheffe du projet chez VALOREM** qui se tiendra à votre disposition pour répondre à vos questions et/ou remarques.

**PARTICIPEZ À
LA PERMANENCE
PUBLIQUE**



PLUS D'INFORMATIONS :

www.parc-photovoltaïque-perignac.fr

Lettre d'information N°1

Octobre 2022
Commune de Pérignac

Directeur de la publication
Communication VALOREM

Votre contact dédié

Laurianne PAU
Cheffe de Projets

laurianne.pau@valorem-energie.com
06 25 94 88 56

Agence VALOREM

213, Cours Victor Hugo
33130 Bègles

www.valorem-energie.com



VALOREM
L'ÉNERGIE D'AGIR